

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**



Séance du 26 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
31/01 /2023

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre du dispositif « France Services » pour l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARECHAL,
Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,
Claude GAULARD donnant pouvoir à Margaux PRAOM,

Absents :

Franck NICOLAS,
Jean-Baptiste MALIVERNAY,
Maud WASNER.

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu la convention départementale France Services signée le 19 février 2020 entre les gestionnaires des Maisons France Services et les opérateurs partenaires,

Vu la labellisation France Services de Saône le 1^{er} octobre 2021,

Vu la délibération 2021-10-11 du 21 octobre 2021 portant sur l'avenant n°1 de la Convention France Services,

Vu la commission n°1 en date du 19 janvier 2022 et au vu du fait que les montants restent inchangés,

Considérant la nécessité de poursuivre l'offre de service « France services » aux administrés,

Le Conseil municipal est invité à approuver le renouvellement de la demande de subvention au titre du dispositif « France Services » pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

Par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'approuver les modalités de demande de subvention au titre du dispositif « France Services » pour l'année 2023.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 31/01/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial